

# LA CLUSAZ : AMÉNAGEMENT SECTEUR MERLE

## Avis de FNE Haute-Savoie

24 avril 2026 - Enquête publique

LA CLUSAZ : projet d'aménagement du domaine skiable Secteur Merle (stade du Louveteau) - Pistes des Mélèze et Combe des juments

Ce projet comprend 14 projets, en 4 phases successives, avec une réalisation programmée de 2026 à 2029 : création de pistes de, d'un réseau d'enneigement artificiel, de remontées mécaniques, d'une piste de VTT, d'une tyrolienne à virage, d'un accrobranche et d'une tour multi-activités. La majorité de ces projets vise à conforter l'offre de ski. La diversification n'intervient que pour les chantiers 10 à 12, constitutifs du « Projet diversification Family Run ».

A l'instar de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe), nous relevons une forme de saucissonnage des projets d'aménagement en cours sur le domaine skiable de La Clusaz. La réponse apportée par le pétitionnaire à la MRAE ne saurait suffire. En effet, le périmètre du projet n'intègre pas l'aménagement de la combe de Balme (et les opérations afférentes) qui est passée en enquête publique l'année passée. Ce faisant, l'évaluation environnementale présentée est fortement lacunaire : on peut s'interroger sur le nombre d'hectares de terrassements de pistes, le volume global des déblais/remblais de la totalité ces travaux, la quantité d'eau in fine nécessaire à l'ensemble qui n'est pas présentée dans un bilan détaillé...

**L'évaluation doit se faire sur l'ensemble du projet, y compris en cas de fractionnement dans l'espace afin d'évaluer les risques dans leur globalité. De fait, le fractionnement d'un projet initial en plusieurs projets distincts comme c'est le cas ici ne peut exempter le porteur de projet de procéder à cette évaluation et de la communiquer au public comme aux services instructeurs. En l'occurrence ici, l'ensemble de l'aménagement prévu paraît moins impactant pour l'environnement. N'aurait-il pas été davantage légal que l'ensemble de ces opérations fassent l'objet d'une procédure d'Unité Touristique Nouvelle ?**

Par ailleurs, dans un contexte de réchauffement climatique avéré avec des conséquences toujours plus visibles sur les territoires alpins et une ressource en eau précieuses qui vient déjà à manquer, nous ne comprenons pas comment l'extension sans fin du réseau de neige artificielle peut encore être promue à des altitude et à des expositions où la neige est condamnée à moyen terme : Comme le rappelle le chercheur Jonathan Cognard, du Laboratoire des EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (LESSEM), INRAE Grenoble, dans sa thèse soutenue en 2024 « Production de neige et soutenabilité des systèmes socio-hydro-écologiques de montagne. » : *l'ensemble des capitaux spécifiques (infrastructures, main-d'œuvre spécialisée, savoir-faire technique, etc.), ainsi que les dispositifs qui les accompagnent, comme des politiques publiques dédiées, retardent d'éventuels changements et peuvent limiter l'effet de dispositifs orientés vers la diversification des économies montagnardes. Un verrouillage défavorable s'enclenche alors : le soutien en faveur de l'investissement dans les installations en production de neige captant des ressources qui pourrait initier d'éventuelles transitions. (...)*

Nous déplorons aussi l'ampleur des terrassement prévus, dans des zones de montagne où la biodiversité et les écosystèmes sont d'une fragilité extrême.

Parmi ces écosystèmes se trouvent des zones humides, des espaces déjà largement sacrifiés qu'il faut désormais protéger car ils rendent des services écosystémiques colossaux. Ils agissent comme des éponges pour conserver l'eau en période d'abondance et la rediffuser en période de sécheresse. Ce sont aussi des puits de carbone et il est nécessaire de continuer de garder ce carbone dans le sol et ce sont bien sûr des réservoirs de biodiversité précieux.

Les aménagements dits « quatre saisons » ne doivent pas être un prétexte pour continuer à déboiser et sacrifier des espaces naturels. Nous sommes face à un risque de fuite en avant dans ces aménagements, comme cela était le cas pour les aménagements pour les sports d'hiver. La Montagne est un espace naturel de contemplation, avec certains besoins d'équipement pour varier les activités, mais il est illusoire d'imaginer que les revenus générés par le ski seront transférables aux activités estivales.

Pour toutes ces raisons nous donnons un avis défavorable à cette liste de projets d'aménagement en montagne.